



L'entrée de la Turquie en Europe : Au delà d'un enjeu, un risque pour l'Union

Mémoire de géopolitique

du Chef d'Escadrons Jean-François MARTINI

Dans le cadre de l'étude dirigée «Europe de défense»

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1 La Turquie constitue un avantage géopolitique majeur pour l'Europe 5

1.1 Une histoire récente liée au bouleversement des équilibres stratégiques 6

1.1.1 De la création à l'adhésion à l'OTAN : une marche vers la sécurité 6

1.1.2 De 1952 à la chute du mur : une perte d'intérêt 8

1.1.3 Depuis la guerre du Golfe : un renouveau stratégique 8

1.2 La Turquie influence les questions de sécurité, 9

1.2.1 Via une organisation militaire 9

1.2.2 Via une organisation politico militaire 10

1.3 resserre ses liens avec le monde turcophone 11

1.3.1 Un immense espace 11

1.3.2 Avec un projet basé sur le ferment culturel et linguistique 12

1.4 tout en étendant son influence face au Moyen Orient et à l'Asie occidentale. 13

1.4.1 Cette influence historique 13

1.4.2 se prolonge par un rôle d'arbitre ou de médiateur. 14

1.5 et surtout détient les clés des matières premières indispensables pour le XXIème siècle. 15

1.5.1 L'eau 15

1.5.2 Le gaz et le pétrole 17

1.6 Conclusion partielle 19

2 Mais son intégration menacerait la nature même de l'union 21

2.1 Un enjeu économique 22

2.1.1 Les échanges économiques ne seraient pas modifiés 23

2.1.2 mais la Turquie connaît un développement inégal 23

2.1.3 ainsi qu'une faible attractivité 24

2.1.4 De plus, son évolution est sujette à caution 25

2.1.5 et sa population est un souci 27

2.1.6 Conclusion sur l'économie 28

2.2 Un risque politique 29

2.2.1 La démocratie et les droits de l'homme semblent être des objectifs difficiles à atteindre 29

2.2.2 L'adhésion à l'Union européenne est un enjeu majeur 21

INTRODUCTION

Deux décisions cruciales pour l'avenir de l'Union Européenne ont été prises le 13 décembre 2002 à Copenhague. Il s'agissait d'une part de l'approbation de l'enveloppe destinée à financer l'élargissement de l'Europe à 25 et d'autre part du report de l'examen de la candidature turque à décembre 2004. A cette date, le conseil européen, sur la base d'un rapport et d'une recommandation de la commission européenne, décidera si la Turquie satisfait aux critères de Copenhague et ouvrira des négociations d'adhésion.

La Turquie n'a pu obtenir qu'un rendez-vous, en décembre 2004, pour une évaluation de ses réformes et l'assurance qu'en cas de bilan positif les négociations sur son adhésion s'ouvriraient "sans délai". Ses dirigeants se sont montrés néanmoins coopératifs. Ils ont notamment permis la conclusion à Bruxelles d'un accord qu'ils bloquaient jusque-là sur l'utilisation des moyens logistiques de l'OTAN par l'Union Européenne. Abdullah Gül, le premier ministre turc, a souligné que la déconvenue d'Ankara ne changera pas sa stratégie européenne : "Notre perspective avec l'Union va se poursuivre. Ce que nous faisons, c'est pour notre propre peuple, nous allons continuer." "Nous pensons que cette politique de deux poids, deux mesures pratiquée par l'Union n'est pas conforme aux valeurs contemporaines, mais malgré tout les relations entre la Turquie et l'Union européenne ont été clarifiées et mises sur la bonne voie", a estimé pour sa part Recep Tayyip Erdogan, chef du Parti de la justice et du développement et mentor du gouvernement turc.

Le nombre d'ouvrages, d'articles ou de séminaires consacrés à la candidature de la

Pape, le président de la convention ou des philosophes de plus ou moins grand renom à s'exprimer sur ce sujet.

Au-delà du credo habituel qui consiste à se demander si la Turquie a vocation ou non à faire partie de l'Europe, il convient de s'interroger plus spécifiquement sur les conséquences de l'entrée de ce pays au sein de l'Union Européenne.

En effet, l'intégration de la Turquie à Europe n'est pas neutre. Malgré de nombreux avantages sécuritaires, il apparaît que l'intégration de cette puissance régionale pose un certain nombre de problèmes qui seraient amenés à remettre en cause la nature même de la construction européenne telle qu'elle est envisagée aujourd'hui.

Notre première approche consistera à montrer que l'entrée de la Turquie constitue un avantage géopolitique majeur pour l'Europe car elle lui permet d'assurer sa sécurité face à l'Est et au Sud tout en lui offrant une importante plate-forme d'influence. Néanmoins, les conséquences économiques et politiques de cette possible intégration nous amèneront à nous interroger sur l'impact de cet élargissement sur les fondements même de notre Union.

Le résultat de cette réflexion sera d'envisager d'autres pistes qui permettraient aux deux entités de tirer de réels avantages d'une union particulière.

Cette étude ne se prétend pas exhaustive. Elle est par nature même partielle car elle n'envisage que des points qui, de l'avis de l'auteur, participent au rayonnement et au bon fonctionnement de l'Union Européenne. Les institutions et le mode de fonctionnement de cette dernière ne feront pas l'objet de rappel particulier mais la documentation en annexe ainsi que les références permettront au lecteur de s'y replonger pour des points de détails.

1 La Turquie constitue un avantage géopolitique majeur pour l'Europe 5

- 1.1 Une histoire récente liée au bouleversement des équilibres stratégiques 6**
 - 1.1.1 De la création à l'adhésion à l'OTAN : une marche vers la sécurité 6
 - 1.1.2 De 1952 à la Chute du mur : une perte d'intérêt 8
 - 1.1.3 Depuis la guerre du Golfe : un renouveau stratégique 8
- 1.2 La Turquie influence les questions de sécurité, 9
 - 1.2.1 Via une organisation militaire 9
 - 1.2.2 Via une organisation politico militaire 10
- 1.3 resserre ses liens avec le monde turcophone 11
 - 1.3.1 Un immense espace 11
 - 1.3.2 Avec un projet basé sur le ferment culturel et linguistique 12
- 1.4 tout en étendant son influence face au Moyen Orient et à l'Asie occidentale. 13
 - 1.4.1 Cette influence historique 13
 - 1.4.2 se prolonge par un rôle d'arbitre ou de médiateur. 14
- 1.5 et surtout détient les clés des matières premières indispensables pour le XXIème siècle. 15
 - 1.5.1 L'eau 15
 - 1.5.2 Le gaz et le pétrole 17
- 1.6 Conclusion partielle 19

1 LA TURQUIE CONSTITUE UN AVANTAGE GEOPOLITIQUE MAJEUR POUR L'EUROPE

L'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne n'est généralement envisagée que dans une optique communautaire. Certes cette approche est essentielle à la compréhension des interactions entre ces deux entités (et ce sera l'objet de la deuxième partie), mais nous devons l'étendre à l'aspect géographique, lequel sous-tend les relations internationales et détermine les équilibres.

La question principale à laquelle cette partie tentera de répondre est la suivante : dans le cadre des projets sécuritaires européens, quelle faveur géopolitique la

Si, à bien des égards, la Turquie apparaît comme un pays intermédiaire entre l'Occident et le Proche et Moyen Orient, les choix qu'elle a effectués depuis la seconde guerre mondiale en matière de sécurité et de défense la rapprochent de l'Europe. Tant sur le plan historique que pour l'avenir, les implications géopolitiques de la candidature turque sur la PESC ne sont pas à négliger. Liée à l'Europe par son appartenance au Conseil de l'Europe, à l'OCDE, à l'OSCE et bien sûr à l'OTAN, la Turquie a manifesté une grande convergence politique avec l'Union Européenne sur les questions des Balkans, notamment au Kosovo.

Ainsi, après un bref résumé de l'histoire de la Turquie qui nous permettra d'entrevoir l'intérêt géostratégique de ce pays, nous nous rendrons compte que la Turquie influence les questions de sécurité européenne, qu'elle resserre ses liens avec le monde turcophone tout en étendant son influence face à l'Asie et au Moyen-Orient. Mais surtout, elle détient les clés du transport des matières premières indispensables à la vie et au développement.

Nous en arriverons à la conclusion que si pour les stratèges d'Ankara, l'objectif final est, dans le cadre de la dialectique mondialisation / régionalisation, de devenir un partenaire régional incontournable au sein d'un monde globalisé, l'Europe en profitera certainement.

1.1 Une histoire récente liée au bouleversement des équilibres stratégiques

Pour bien comprendre la politique extérieure actuelle de la Turquie, il est nécessaire de faire un bref retour en arrière. Le but de cette partie n'est pas de rappeler l'histoire de l'empire ottoman, mais de donner un aperçu des 80 dernières années. Ce bref

entreprend alors de reconstruire à partir de l'Anatolie un Etat national². Cependant, soutenus pas les Britanniques, les Grecs envahissent l'Asie mineure. En août 1920, le sultan Mehmet VI signe le traité de Sèvres, mais deux ans plus tard, les Grecs battus sont contraints d'accepter l'armistice de Mudanya. Mustapha Kemal abolit alors le sultanat et proclame la République.

En 1923, le traité de Lausanne établit les frontières entre la Grèce et la jeune Turquie. Les deux pays s'échangent leurs minorités, les Kurdes et les Arméniens sont abandonnés à leur sort par les alliés. L'année suivante, en 1924, Mustapha Kemal abolit le califat. Son successeur³, Ismet İnönü, devient président de la République et choisit la neutralité lorsque la seconde guerre mondiale se déclenche, ce qui fera d'Istanbul un nid d'espions dont la littérature et le cinéma se sont emparé.

Après la victoire alliée sur les forces de l'Axe, les Soviétiques dénoncent le traité de 1935 passé avec la Turquie et revendiquent les districts anatoliens de Kars et Ardahan. Simultanément ils demandent la révision du traité de Montreux de 1936 qui fait de la Turquie la gardienne du Bosphore. Derrière ces exigences, il y a la volonté de Staline d'accéder à la Méditerranée avec l'établissement d'une base en Thrace. C'est l'époque où la guerre civile fait rage en Grèce et où le département d'Etat a dû envoyer une note sévère à Moscou pour que soit ordonné le retrait de l'Armée rouge d'Iran.

Le 5 mars 1946, Churchill prononce son fameux discours de Fulton où il stigmatise le rideau de fer qui sépare désormais le monde communiste du monde occidental. Le 16 mars, c'est au tour de Truman de dénoncer, devant le Congrès des Etats-Unis, par son discours dit « de la guerre froide », l'expansionnisme soviétique. Réaliste, Staline respecte l'accord dit du partage des Balkans qu'il a passé avec le Premier ministre britannique le 9 octobre 1944 et revient sur ses prétentions. Mais la Turquie reste en première ligne et se sent menacée, même si en 1950 elle normalise ses

1.1.2 De 1952 à la chute du mur : une perte d'intérêt

A partir de cette date et jusqu'à l'effondrement de l'Union soviétique, la politique extérieure d'Ankara ne souffrira aucune ambiguïté⁴: l'armée est garante de la stabilité intérieure et, hors OTAN, n'envisage aucune action extérieure. En bref, la diplomatie turque est quasiment aphone. Pour les Etats-Unis, la Turquie est un état pivot, d'autant plus important qu'il jouxte l'URSS⁵ et constitue un pont entre l'Orient et l'Occident, trait d'union dont Ankara s'acquitte mal dans la mesure où ses rapports avec les pays arabes ne sont guère développés⁶.

La chute du mur de Berlin avec ses conséquences, la disparition de l'Union soviétique, va faire perdre à la Turquie son caractère géostratégique pour l'Alliance atlantique. Si son économie est dynamique, encore qu'entachée des défauts endémiques des économies orientales soumises au népotisme et à la corruption, elle perd en revanche tout l'intérêt géographique que lui conférait la confrontation Est-Ouest. Les Balkans, la mer Egée, la Méditerranée orientale, le Moyen-Orient, le Caucase et la Caspienne libérés du joug de Moscou, la mer Noire, sans compter la grande cause nationale de Chypre ou l'adhésion à la Communauté européenne, qui n'est pas encore Union, deviennent alors les soucis majeurs des gouvernements d'Ankara.

1.1.3 Depuis la guerre du Golfe : un renouveau stratégique

La guerre du Golfe et le nouvel ordre économique de l'équipe Bush senior auront été une extraordinaire aubaine pour la diplomatie turque. D'un seul coup, en effet, la Turquie retrouvait sa valeur stratégique. Pour Washington, elle était en mesure de contenir l'Irak et l'Iran, de dialoguer avec les musulmans des Balkans, d'être un garde-fou à l'instabilité de la Russie et de marquer de son influence les pays turcophones de la CEI comme l'Azerbaïdjan ou le Turkménistan. Mais, aussi, de

arabo-persique et le détroit d'Ormuz. Bref, la Turquie, qui avait accepté que les bases aériennes de l'Otan servent aux avions qui allaient bombarder l'Irak puis toléré⁷ que son territoire soit utilisé comme base de l'opération « Provide Comfort », retrouvait toute ses vertus.

Aujourd'hui, la diplomatie turque maintient ces grandes orientations : coopération politique et militaire très étroite avec les Etats Unis, coopération également avec Israël, développement des relations avec les pays des Balkans, du Caucase méridional (Géorgie, Azerbaïdjan) et de l'Asie centrale turcophone.

Ainsi, il apparaît bien que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les équilibres géostratégiques du monde ont donné puis repris puis redonné à la Turquie un rôle de puissance régionale. Cette évolution explique d'ailleurs en grande partie les promesses européennes faites à la Turquie (il suffit de rapprocher les dates de début des négociations de l'Europe avec la Turquie avec les périodes mentionnées ci-dessus pour s'en convaincre).

Ce statut durement acquis de puissance régionale est désormais une priorité pour les Turcs, et ils feront tout pour le conserver.

1.2 La Turquie influence les questions de sécurité.

La Turquie est un partenaire européen incontournable dans la future architecture de sécurité européenne. En effet, il s'impose dans toute la zone comprise entre les Balkans, le Moyen Orient et la Méditerranée Orientale.

Son influence s'exprime à travers plusieurs organisations :

1.2.1 Via une organisation militaire

Un regard sur la carte de cette partie du monde montre la position géographique

situation de la part de ses alliés occidentaux, notamment américains et allemands. En contrepartie de ses bases et autres stations d'écoute sous le ventre mou de la Russie, Washington a, au cours de dix dernières années, accordé 7,8 milliards de dollars d'aide militaire à la Turquie. Il fournit actuellement à celle-ci 85% de son armement. De son côté l'Allemagne a, depuis des décennies, fait de la Turquie la principale récipiendaire de ses surplus d'armement. Ainsi, pour la seule année 1994, Bonn a fait don à son allié turc de 300 chars de l'ancienne armée de la République démocratique allemande (RDA), 100 chars Léopard, 45 bombardiers Phantom, 250.000 Kalachnikovs, 100 000 missiles antichars. Malgré la fin de la guerre froide et la dislocation de l'Union soviétique, Ankara continue de bénéficier de cette rente de situation. Celle-ci s'est d'ailleurs récemment renforcée avec l'intervention américaine en Irak. L'Amérique a payé fort cher (environ 4 milliards de dollars) le simple survol du pays.

La Turquie serait la première puissance militaire européenne, son armée, forte de 650 000 hommes, étant la deuxième de l'Otan après celle des Etats-Unis.

L'appartenance de la Turquie à l'OTAN, alors que cette organisation vient par deux fois d'intervenir dans sa sphère géographique immédiate⁸ est un atout important pour l'Europe. Depuis la révision de sa doctrine officielle, l'alliance atlantique a pour vocation d'intervenir dans des territoires qui, sans appartenir à l'un des Etats membre, peuvent de par leur instabilité représenter un danger.

1.2.2 Via une organisation politico militaire

L'après guerre froide étant caractérisée par un élargissement des questions de sécurité et de défense, on peut considérer que la gestion politique des évolutions régionales contribue à la sécurité de la région européenne.

La politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PESD)

maintien ou de rétablissement de la paix, mais surtout, des missions humanitaires qui deviennent le ciment des relations internationales.

Cette FRR pose le problème du financement de la sécurité européenne au moment où de nombreux pays réduisent de façon considérable leurs dépenses militaires. Or la Turquie augmente les siennes et son attachement à l'OTAN permettrait de renforcer considérablement nos propres structures.

Donc, l'intégration de la Turquie permettrait d'inclure dans la conception européenne de sécurité et de défense un pays à vocation OTAN et avec une armée particulièrement importante capable d'intervenir sur nos frontières extérieures.

1.3 resserre ses liens avec le monde turcophone

Ces frontières s'ouvrent d'ailleurs à l'Est vers une région « redécouverte » au lendemain de la chute de l'Union Soviétique.

1.3.1 Un immense espace

Les Turcs forment un des peuples les plus anciens de la terre avec plus de deux millénaires de mémoire derrière eux. Dans l'encyclopédie intitulée Le Langage, publiée sous la direction d'André Martinet (Gallimard, la Pléiade, 1968), le turcologue réputé Louis Bazin présente ainsi l'espace géographique des Turcs :

« Le turc de Turquie fait partie d'un vaste ensemble de « langues turques » (on disait autrefois « turco-tatares »), dont l'expansion géographique est considérable : Caucase et Iran du Nord-Ouest (azerbaïdjanais), Turkestan soviétique (turkmène, ouzbek, kazakh, kirghiz), moyenne Volga et monts Oural (tatar de Kazan bachkir ; tchouvache), Sibérie moyenne (parlers tatars) et méridionale (parlers de l'Altaï,

chinois, nommé Xinjiang ou Sin Kiang (1646800 km²). L'espace turc est un continent. Il est de l'ordre de 6 346 000 Km², soit plus de 11 fois la superficie de la France. Il est beaucoup plus vaste et plus étendu que l'Europe des 15 ou des 25. Cet espace turc se trouve en Asie. Les limites sont à l'est et au nord la Sibérie, le Pamir, les plaines de Chine, et à l'ouest le détroit du Bosphore et des Dardanelles et un fragment de l'ancienne Thrace détaché de l'Europe.

Cependant, cet espace, en dépit de ses dimensions hors du commun et de la dispersion des populations, est cohérent. Ce sont les habitants qui lui donnent son homogénéité. Il est uni sur le plan linguistique (les habitants parlent la même langue), ethnique (ils sont presque tous turcs), religieuse (ils sont quasiment tous musulmans) : « Sauf le tchouvache et le yakoute, qui ont subi des évolutions « aberrantes », toutes ces langues, en dépit de leur dispersion géographique, forment un ensemble encore très cohérent. Leurs grammaires et le fonds de leurs vocabulaires sont très semblables. Les divergences sont surtout d'ordre phonétique »⁹.

1.3.2 Avec un projet basé sur le ferment culturel et linguistique

Or, les Turcs ont un véritable projet culturel, politique, social, économique dont l'Europe peut être un bénéficiaire.

Il s'agirait d'unifier politiquement cet espace naturel qui regorge de matières premières et de sources d'énergie diverses (pétrole, gaz, charbon, métaux non ferreux, métaux rares et précieux, etc.) et qui a besoin d'investisseurs et de cadres formés pour devenir le Texas ou la Californie des Turcs. Ils y créeraient des institutions juridiques et culturelles (ce qu'ils ont commencé à faire avec le Sommet des pays turcophones) et des organismes de coopération..

Les habitants de l'espace turc obtiennent, s'ils s'installent en Turquie, la nationalité turque. Aucune barrière, linguistique ou culturelle, ne les sépare des Turcs de

L'adhésion de la Turquie à l'Europe entraînerait le déplacement très loin vers l'Est des frontières de l'Europe, jusqu'en Sibérie, au Pamir et aux hauts plateaux de Chine. Ainsi, sur le modèle de ce qui s'est fait en Europe en un demi-siècle, il est possible de transformer cet espace géographique en un espace politique, en une union turque. Les relations étroites qui existeraient alors entre les deux unions renforceraient le poids d'un ensemble situé au centre du continent et ouvert sur toutes les mers.

1.4 tout en étendant son influence face au Moyen Orient et à l'Asie occidentale.

1.4.1 Cette influence historique

On peut distinguer quatre phases principales dans les rapports de la Turquie avec le monde arabe depuis Kemal. La première va de la proclamation de la République, plus précisément de l'abolition du califat (impardonnable pour beaucoup d'Arabes), en 1924, jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. S'il faut caractériser par un mot ce premier temps, on peut retenir celui de l'indifférence ou du neutralisme passif. La seconde phase, déterminée par la guerre froide et la politique des blocs, débute en 1948 avec l'acceptation par la Turquie de siéger dans la Commission de conciliation pour la Palestine de l'ONU et s'achève en 1963-1964. C'est la période d'une ingérence de la Turquie dans les affaires arabes par le biais de certains accords sous l'égide de Washington et de Londres tel le pacte de Bagdad¹⁰ en 1955, et par conséquent de crise. La troisième période est celle qui s'étend de 1963-1964 (rebondissement de la crise chypriote) jusqu'en 1989-1990. Elle est caractérisée de la part de la Turquie par la quête d'alliés dans le tiers-monde, en particulier dans le monde arabe et plus généralement musulman, mais contrecarrée par des intérêts

important du Moyen-Orient, beaucoup plus concerné que les Etats-Unis ou le Royaume-Uni (au moins jusqu'au mois de mars 2003). On peut d'ailleurs noter que la demande américaine au gouvernement turc d'accepter le transit de troupes US sur son territoire sans s'engager au Kurdistan faisait peu cas de cette influence : Il est bien peu légitime de lui demander de servir les intérêts occidentaux dans la région lors d'une situation de guerre et de ne s'y point impliquer.

1.4.2 se prolonge par un rôle d'arbitre ou de médiateur.

Cette orientation est réellement nouvelle et repose sur les instabilités et les potentialités géopolitiques de part et d'autre de la Mer Caspienne. De ce point de vue, la guerre entre la Fédération russe et sa République tchétchène ou le conflit au moins latent entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont de nature à permettre à la Turquie de faire un jour acte de médiation. Ceci renforcerait considérablement son profil régional et donc par là même celui de l'Union Européenne. De ce point de vue, les liens particuliers entre la Turquie et les Républiques situées à l'Est de la Mer Caspienne¹¹ sont de nature à projeter la puissance géopolitique turque par delà le Moyen Orient iranien à l'intérieur de l'Asie Centrale. En se projetant encore un peu plus loin, on pourrait même envisager une jonction aux frontières de la Chine. On notera à ce sujet que la Mongolie est de plus en plus attirée par le camp russe ce qui présage vraisemblablement de futures tensions dans cette région.

Cette capacité d'action en tant que médiateur international ne sera possible que si la Turquie fait partie des grandes organisations internationales mais surtout régionales parmi lesquelles l'Union Européenne occupe une place de choix.

Enfin, l'Europe doit en priorité se soucier de la relation générale de l'Occident avec les pays musulmans. Bien que l'Europe soit divisée sur l'attitude à adopter face à l'intervention américaine en Irak, elle semble avoir une gestion plus consensuelle sur

200 millions d'habitants) et sa place sur la carte du monde militent pour établir de bonnes relations avec elle.

Ainsi, on s'aperçoit que les intérêts européens qui s'orientent vers une recherche d'influence au Moyen Orient et les intérêts de la Turquie dans cette zone sont intimement liés.

1.5 et surtout détient les clés des matières premières indispensables pour le XXIème siècle.

Les deux ressources clés qui guideront les relations internationales du monde du XXIème siècle sont sans conteste l'énergie et surtout l'eau. L'Europe se doit, si elle veut exister en temps qu'acteur géopolitique, d'avoir une influence sur ces deux éléments clés.

Or, la Turquie, de par sa position géographique et le rôle de puissance régionale qu'elle a depuis la fin de la guerre froide, est un acteur central dans le transit de ces deux produits.

L'Union Européenne devrait en bénéficier dans la mesure où elle est déjà un partenaire commercial et économique privilégié.¹²

1.5.1 L'eau

Les hauts plateaux et les montagnes de Turquie forment le château d'eau du Proche-Orient. C'est là que deux grands fleuves, le Tigre (1950 Km) et l'Euphrate (2780 Km), prennent leur source. Le Tigre arrose la Turquie et l'Irak ; l'Euphrate, la Turquie, la Syrie et l'Irak¹³. La Turquie contrôle 88 % du débit de l'Euphrate et environ 50 % de celui du Tigre et ces proportions lui servent d'argument pour proclamer son droit de propriété et d'usage libre et indépendant.

cours d'eau et à leur orientation qui leur permet de desservir le Moyen Orient au Sud-est des plateaux anatoliens. Or la population turque croît très vite¹⁴. Le climat est relativement sec, l'agriculture peu productive et encore archaïque (cet aspect sera développé en deuxième partie). Pour nourrir la population, les Turcs adoptent le modèle agricole israélien et recourent de façon massive à l'irrigation. Systématiquement, ils construisent des barrages dans les lits turcs du Tigre et de l'Euphrate ou de leurs affluents. Pour l'homme d'affaires turc Ishak Alaton, "les grands vainqueurs de l'avenir seront les pays qui contrôlent l'eau, et la Turquie qui est l'un d'eux... Je crois fermement que si le XXème siècle a été celui du pétrole, le prochain sera celui de l'eau."¹⁵

Les aqueducs existants ou en projet et qui motivent la construction d'importants barrages sur les rivières et les fleuves turcs permettront à la Turquie non seulement de disposer de l'eau nécessaire à son autosuffisance alimentaire mais également de disposer d'un moyen de pression très important sur les pays situés en aval¹⁶.

Ainsi la Turquie pourrait apparaître comme la clé des conflits au Proche-Orient : elle peut fournir de l'irrigation aussi bien à la Syrie et à l'Irak, qu'au Liban et à Israël, voir à la Jordanie.

Cette analyse est partagée à des degrés divers par des experts américains. Pour les uns, l'accroissement des besoins d'Israël pourrait exacerber des positions déjà tendues : " Israël a un besoin crucial d'eau, dont la Turquie dispose en abondance, et des études sont en cours pour la construction de tankers, pipelines et autres moyens de la faire parvenir à ses nouveaux amis..." Pour d'autres, la question de l'eau sera inévitablement liée au problème kurde. Si le XXème siècle a été marqué par le conflit israélo-arabe; le XXIème sera vraisemblablement dominé par de profonds bouleversements en Turquie, en Syrie et en Irak, dans lesquels les Kurdes, privés

d'Etat, joueront un rôle déterminant. Le nationalisme kurde pourrait en effet, comme le fit le nationalisme palestinien, obliger les Etats à choisir leur camp et le problème kurde se trouve lié à celui, décisif, de l'accès à l'eau.

Habib Ayab, géographe et enseignant à Paris VIII, estime, quant à lui, que la question de l'eau pourrait n'être qu'un facteur aggravant des conflits en cours, "surtout, parce que les acteurs dominants sur le plan stratégique, à savoir Israël et la Turquie, ont déjà acquis un large contrôle sur l'eau."¹⁷

L'Europe, en intégrant un élément clé de la région pourrait réussir là où les américains ont échoué. Tout en assurant une coopération avec les pays arabes voisins, la Turquie pourrait prolonger sa coopération actuelle avec Israël dans une coopération portant non plus seulement sur un moyen (le militaire) mais sur un enjeu (l'eau) au nom duquel, certes, les guerres peuvent avoir lieu mais, surtout, les tensions peuvent être gérées.

L'Union Européenne développerait ainsi une stratégie d'influence qui lui permettrait de mettre au même rang Israël et les pays arabes et de prendre pied dans une région clé en évinçant les Etats-Unis.

1.5.2 Le gaz et le pétrole

Alors que les déterminants principaux de la guerre froide étaient principalement idéologiques, politiques et militaires, les tensions de l'après guerre froide tournent autour des ressources énergétiques. Point n'est besoin de citer beaucoup d'exemples à l'appui de ce fait : la première guerre du Golfe, la crise en Tchétchénie et la seconde guerre du Golfe montrent que le pétrole et le gaz sont des éléments constitutifs de puissance. En réalité, cette forme actuelle d'influence porte moins sur la possession de ces sources d'énergie que sur leur acheminement. Or, ce dernier

Nous considèrerons ici principalement les réserves pétrolières situées dans les pays de l'ex pacte de Varsovie. L'acheminement de ces ressources depuis le port de Bakou situé en Azerbaïdjan sur la cote ouest de la Caspienne¹⁸ vers l'Occident peut emprunter trois routes principales.

La première route, qui existe déjà, part de Bakou jusqu'à Novorossisk en Russie sur la cote est de la Mer Noire, en passant par Grosny en Tchétchénie. Certes l'Union Soviétique n'existe plus, mais le problème de sécurisation de cette voie, en particulier le contrôle de la partie tchétchène du parcours, est réel.

La deuxième route, qui existe également, part de Bakou à Supsa en Géorgie à la limite sud de la Mer Noire. Cette concurrente de la route russe concentre tout le pétrole en provenance de Bakou par le Bosphore le long des rives d'Istanbul.

Dans ces deux cas, pour atteindre la mer Méditerranée, les pétroliers doivent passer par la Mer Noire et donc traverser les eaux du Bosphore. La Turquie est ainsi une plaque tournante de ces approvisionnements. Cependant, elle est plus que réticente face à ces types d'acheminement de surface car ils menacent de pollution une zone où vivent vingt millions d'habitants. Il est à noter que le projet d'un pipe line reliant les ports de la Mer Noire à la Mer Méditerranée en reposant au fond du Bosphore ne garantit pas non plus, à leurs yeux, une sécurité suffisante.

Il existe une troisième route dont le principe de construction a été adopté en 1999 et qui a débuté en septembre 2002. Partant de Bakou à travers la Géorgie, elle oblique vers le Sud à travers le territoire turc pour atteindre la ville côtière de Ceyhan en Turquie méridionale. Cette option présente de nombreux avantages. Tout d'abord, elle permet d'éviter la région kurde de Turquie et la traversée de l'Iran. Mais, surtout, elle permettrait de coupler l'acheminement du pétrole de la Mer Caspienne et celui du gaz en provenance du Turkménistan. Néanmoins, elle induit un surcoût du prix du

la région ne dépasseraient pas les 4 milliards de barils¹⁹, mais cette route pourrait avantageusement rejoindre la Chine en passant par le futur oléoduc reliant Téhéran à la Turquie voire offrir un deuxième accès aux monarchies du Golfe.

Enfin, le Kazakhstan, le Turkménistan et l’Uzbékistan sont parmi les vingt premiers pays possédant les plus importantes réserves de gaz naturel. Et si les estimations des réserves de l’Azerbaïdjan s’avèrent correctes, celui-ci émergera rapidement comme un poids lourd.

On voit bien ainsi que l’acheminement du pétrole et du gaz de la Mer Caspienne confère à la Turquie un rôle essentiel dans la géopolitique de l’énergie. L’Union Européenne a donc une carte importante à jouer en intégrant ce pays en son sein. Une partie du financement de la troisième route pourrait passer par l’aide communautaire et ainsi l’Europe contrôlerait l’ensemble des approvisionnement pétroliers de la Méditerranée Orientale. Cela contribuerait à faire de l’Union une puissance réellement concurrentielle face aux USA et, au delà, à préparer l’avenir face à la Chine.

1.6 Conclusion partielle

La position géostratégique de la Turquie est cruciale. Bastion avancé de l’Otan contre l’URSS à l’époque de la guerre froide, elle est devenue le bouclier de l’Occident contre les instabilités du Proche-Orient. Pays de transit pour le gaz et le pétrole du Caucase, elle constitue une plate-forme d’influence importante pour l’Asie centrale turcophone.

Au delà, elle est pratiquement le seul modèle d’état musulman laïc susceptible de désamorcer le conflit de civilisations entre l’Islam et l’Occident. Dans cette optique,

Ainsi, la Turquie, à la fois frontière de l'Europe et de l'Asie, tout en faisant partie des Balkans, du Caucase et du Moyen-Orient, aura un rôle primordial dans les relations internationales de demain. Son intégration en Europe replacerait cette dernière au centre de la scène internationale (position actuellement monopolisée par les USA) et lui permettrait de développer un contre pouvoir important face à l'hégémonie américaine de ce début de siècle.

2	Mais son intégration menacerait la nature meme de l'union	21
2.1	Un enjeu économique.....	22
2.1.1	Les échanges économiques ne seraient pas modifiés	23
2.1.2	Mais la Turquie connaît un développement inégal.....	23
2.1.3	Ainsi qu'une faible attractivité.....	24
2.1.4	De plus, son évolution est sujette à caution	25
2.1.5	Et sa population est un souci.....	27
2.1.6	Conclusion.....	28
2.2	Un risque politique	29
2.2.1	La démocratie et les droits de l'homme semblent être des objectifs difficiles à atteindre	29
2.2.2	Le problème kurde est plus que jamais un risque majeur	31
2.2.3	Le facteur islamique est une donnée fondamentale.....	34
2.2.4	Le contrôle des militaires restera omniprésent.....	37
2.2.5	Conclusion.....	39

2 MAIS SON INTEGRATION MENACERAIT LA NATURE MEME DE L'UNION

L'Union s'est bâtie sur le pilier économique et, en dépit du développement des autres piliers, celui-ci demeure la pierre angulaire de tout l'édifice communautaire. De plus, les références constantes aux valeurs de démocratie, de droit de l'homme font que le domaine politique est essentiel à sa cohésion et à son identité²⁰. Ces deux aspects constitueront donc les deux angles sous lesquels l'adhésion de la Turquie sera envisagée. Il apparaîtra ainsi que ces deux bases seraient profondément modifiées par l'entrée de ce pays dans la communauté. Loin du débat « pour ou contre l'entrée de la Turquie dans l'UE », cette partie s'attachera à démontrer que les seules formes viables d'intégration dans l'Europe actuelle passeraient par une multitude de conditions particulières qui dénatureraient le projet initial.

On pourrait reprocher à cette étude de ne pas considérer la place géographique

opportun de développer le problème des frontières terrestres dans un cadre politique. Si la géographie définissait l'Europe, il faudrait en exclure la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion qui sont en Amérique et en Afrique.

2.1 Un enjeu économique

L'économie turque est de plus en plus intégrée à l'espace économique européen. Avec plus de 66 millions d'habitants et un PIB qui a atteint 15 Mds € en 2002, le poids de la Turquie ne peut être ignoré.

Jacques Delors dans une interview donnée au grand hebdomadaire italien Espresso, déclarait que la priorité de l'Europe en 2004 (c'est à dire lorsque l'Union européenne se sera dotée de nouvelles institutions et que l'élargissement sera devenu une réalité) sera l'économie.²¹

En effet, si l'Union ne savait pas se montrer solidaire, si ses nouveaux membres restaient à la traîne, elle n'éviterait, alors, pas la dilution en dépit du nouvel espace économique dessiné par l'élargissement. De plus, si l'Europe ne devenait pas un exemple de maîtrise de la mondialisation, l'Union échouerait à offrir ce modèle de croissance solidaire que cherchent les Européens. En écoutant Monsieur Delors, on voit ainsi la Grande Europe s'élargir, encore, aux Balkans, à la Turquie, mais également, le jour venu, progressivement, à tout son pourtour méditerranéen. On la voit étendre son espace économique, la paix et la stabilité que procurent les échanges et le développement.

L'optimisme de Monsieur Delors ne doit cependant pas occulter les données objectives concernant l'économie turque actuelle. En effet, bien que l'entrée de la Turquie au sein de l'Union Européenne ne modifierait pas en profondeur la nature et la volume des échanges économiques, son développement inégal allié à une faible

Enfin, il faudrait aussi remédier aux maladies chroniques de la Turquie que sont l'inflation, les disparités régionales, l'évasion fiscale et l'endettement extérieur.

2.1.1 Les échanges économiques ne seraient pas modifiés

En termes de circulation des marchandises, des services et même des capitaux, la Turquie fait déjà pratiquement partie de l'Union européenne, l'essentiel de cette intégration économique ayant été réalisé au cours des dernières décennies. Il est d'ailleurs à noter que l'Union Européenne est le principal partenaire de la Turquie et que la Turquie est le second fournisseur de l'Union Européenne.

En 1997, la Turquie était le 6^{ème} client et le 12^{ème} fournisseur de l'Union Européenne, alors qu'une dizaine d'année auparavant, en 1985, elle était encore reléguée au 1^{er} et au 22^{ème} rang.

En 2001, l'Union Européenne est à l'origine de 49% des importations turques et la destination de 53% de ses exportations²³.

Dans cette perspective, l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne ne changerait pas grand-chose à l'intégration économique de ce pays qui, depuis 1963, a le statut de membre associé et commerce pleinement avec l'Union.

2.1.2 mais la Turquie connaît un développement inégal

Sur le plan agricole, la Turquie peut être divisée en deux zones principales. Sur le plateau anatolien dominant les cultures céréalières (blé, orge) et l'élevage ovin, auxquels se sont par la suite ajoutées quelques cultures industrielles (betterave sucrière). Dans les régions côtières, les céréales (blé et orge sur les côtes égéenne et méditerranéenne, maïs sur les côtes de la mer Noire) sont associées à des cultures industrielles (coton dans les plaines de Pamphylie et de Cilicie, thé sur les côtes de la mer Noire, tabac autour de la mer de Marmara, à Izmir et à Samsun) et à

son relatif retard technologique (peu d'irrigation, faible utilisation des engrais chimiques), même si sa mécanisation est amorcée depuis les années 1960.

Bien que les régions d'Istanbul et d'Ankara connaissent des niveaux de vie comparables aux standards européens, l'Anatolie centrale et l'Est qui sont principalement agricoles ont un très bas niveau de vie. Le gouvernement est en train d'essayer d'y remédier en encourageant les investissements privés dans cette région. Néanmoins, il existe bien deux « Turquie économiques », la première s'apparentant à une économie de type européenne, la deuxième à un pays en voie de développement.

Pratiquement 40% de la population turque est agricole (à comparer aux 2% anglais), soit un total de 15 millions ce qui est supérieur à la somme de plusieurs pays européens. Faire évoluer cette population vers des formes plus modernes d'activités économiques requerra un immense effort, et surtout une très longue période d'ajustement.

Enfin, l'adhésion de cet immense pays rural ferait, de façon certaine, exploser une politique agricole commune déjà fort malmenée par l'élargissement à vingt-cinq.

2.1.3 ainsi qu'une faible attractivité²⁴

Le niveau des revenus turcs est sensiblement plus bas que celui des revenus européens. Le PNB est actuellement de 3000\$ ce qui est loin en dessous du plus pauvre pays européen : La Grèce et le Portugal sont respectivement à 11700\$ et 10600 \$.

Ces dix dernières années, l'inflation a été pratiquement de 80% par an. Ceci a eu un impact très négatif sur le secteur financier ce qui est une des raisons principales du faible taux d'investissement étranger. Une inflation plus basse non seulement augmenterait les investissements étrangers mais permettrait également une hausse

structurelles du secteur financier qui rend les banques turques peu compétitives face à leurs alter ego européennes.

Depuis les années 1980, la Turquie a entrepris un effort de privatisation des entreprises étatiques. Néanmoins cet effort est contrecarré par l'absence de législation adaptée et par un manque de transparence des décisions entraînant fraude, corruption et pots de vin. Ce type de pratiques bureaucratiques n'est pas non plus de nature à favoriser l'investissement étranger.

Mais la Turquie est aussi menacée par les réseaux mafieux qui ont infiltré la société et l'appareil d'Etat au plus haut niveau. Nés dans les années soixante dix et orientés vers le trafic de drogue et la vente d'armes, ils se trouvent maintenant au centre d'une économie grise importante et sont capables de peser sur le jeu économique. En 1998, l'American Drug Agency estimait à 50 milliards de dollars par an, soit un huitième du PIB turc, le chiffre d'affaires généré par le trafic de drogue ! Un quart des saisies mondiales de stupéfiants dans le monde trouve aujourd'hui sa source en Turquie.

La lutte contre les gangs et l'économie parallèle que le pouvoir semble avoir engagée montre que l'Etat se sent maintenant menacé. Néanmoins, les réseaux remontent jusqu'à son cœur et n'épargnent pas les militaires²⁵.

2.1.4 De plus, son évolution est sujette à caution

«Bienveillance et vigilance». Tels sont les sentiments des entreprises françaises vis-à-vis de la Turquie, selon Thierry Courtaigne, directeur de MEDEF International. En effet, la Turquie reste un partenaire difficile à cerner, et pas uniquement pour les entreprises françaises.

La crise économiques des années 2000 / 2002 a souligné le besoin d'entreprendre rapidement des réformes structurelles, en particulier dans les domaines de

pays. Ainsi, il souhaitait s'éloigner d'une politique fiscale pure pour augmenter les taxes afin de résorber plus rapidement le chômage au détriment de l'assainissement des finances.

On peut donc légitimement se demander si les dirigeants actuels accepteront de poursuivre la rigueur, peu populaire, que tente d'imposer le FMI ou, au contraire, chercheront à alléger le fardeau des plus pauvres, en mettant en oeuvre une politique de relance. Quel que soit le choix, les investisseurs étrangers en subiront les conséquences :=. Une politique de monnaie forte risque de renchérir les exportations, et donc de pénaliser l'économie turque fortement tournée vers les pays étrangers (pays méditerranéens, Asie centrale). Une politique de relance, avec une ouverture à tout va de crédits bancaires, n'aura rien de bon pour un système bancaire en pleine restructuration. Les autorités gouvernementales ont dépensé plus de 30 milliards de dollars pour rationaliser le système bancaire turc, principale source d'instabilité économique du pays. En outre, la nouvelle majorité législative souhaitera-t-elle améliorer réellement le fonctionnement de l'économie de marché en prenant un certain nombre de mesures : accélérer les privatisations des principales entreprises publiques, achever la dérégulation des secteurs monopolistiques²⁷, lever les entraves bureaucratiques pour les investisseurs étrangers ?

Le renforcement des capacités administratives et judiciaires est très lent. En particulier, l'administration fiscale manque de moyens pour rapprocher la législation et la pratique turques des directives communautaires en matière de collecte des impôts directs. La mise en oeuvre des politiques structurelles ne fait l'objet d'aucune préparation sérieuse et se heurtera à l'absence de structures permettant de mettre en oeuvre une véritable politique régionale et de gérer les fonds structurels, tant au niveau national que dans les régions. Or près du tiers de la population totale vit sur la moitié de la superficie du pays avec un revenu qui ne dépasse pas 60 % de la

Enfin, la coopération policière et la coopération judiciaire en matière pénale et civile se heurtent autant au retard des réformes législatives qu'au manque de renforcement des capacités des ministères de l'intérieur et de la justice.

2.1.5 et sa population est un souci

2.1.5.1 Les turcs deviendraient majoritaires en Europe

Les pays d'Europe ont une population à peu près stable et vieillissante. A moyen terme, leur population n'augmentera pas. Il en va tout autrement de celle des Turcs. La démographie de l'espace turc explose. La Turquie compte 65 millions d'habitants, la population y croît de plus de 1,60% par an (en France de 0,38%) ; l'Azerbaïdjan 8 millions (1% de croissance annuelle) ; le Turkménistan 4,8 millions (1,3%) ; le Kirghizistan 4,9 millions (1,4 %) ; le Kazakhstan 15 millions (1%) ; l'Ouzbékistan 25 millions (1,8 %) ; le Turkestan chinois ou Sin Kiang 17 ou 18 millions, dont 10 millions de Turcs. Au total, les Turcs sont 135 millions. Comme leur croissance démographique est quatre fois supérieure à celle de la France, dans deux décennies, la Turquie sera le pays le plus peuplé d'Europe et dans un demi-siècle, les populations de l'espace turc seront plus nombreuses que les populations de l'Europe des 25. Le nombre donne le pouvoir. L'adhésion de la Turquie signifierait qu'à moyen terme le pouvoir effectif en Europe reviendrait aux Turcs et que, si les Européens ne veulent pas devenir une minorité en Europe, ils devraient faire cause commune contre les Turcs et leur opposer un front uni.

2.1.5.2 et risqueraient de déstabiliser le marché du travail européen.

Dès 1963, le traité d'Ankara²⁸ proclame, au rang des objectifs à réaliser graduellement, la libre circulation des travailleurs. Or, la jeune population turque se

1980 (dont une grande partie en Allemagne) a suscité de nombreuses réactions négatives. Une des conséquences fut l'arrêt officiel de l'accueil des immigrants dans les états européens, puis l'instauration, à partir de 1980, de visas d'entrée pour les Turcs. Les conditions de délivrance se sont ensuite durcies avec l'application du traité de Schengen qui confirme l'inscription de la Turquie sur la liste des états tiers. Les difficultés économiques de la Turquie alliées à la jeunesse et à la faible qualification de sa population entraînerait, à coup sûr, une vague d'immigration importante en direction des pays européens en cas d'intégration à la communauté européenne. En conséquence, et afin de ne pas déstabiliser un marché de l'emploi déjà précaire en Europe, les législateurs devront inclure des clauses spéciales concernant la libre circulation des travailleurs turcs. Ces dispositions particulières singulariseraient la Turquie en lui conférant un statut particulier au sein de la communauté. Dans la cas où aucun frein ne serait posé sur l'immigration turque, la nature même du marché du travail des pays européens, et en particulier de l'Allemagne, changerait fondamentalement.

2.1.6 Conclusion sur l'économie

Ainsi, il semble que l'intégration économique de la Turquie au sein de l'Union Européenne ne puisse s'effectuer de façon simple. La faiblesse de l'économie turque encore sous le coup des crises de 2000 et de 2001 entraînerait une immigration massive en Europe. De plus, l'attractivité du marché turc, encore à bien des égards apparenté à celui d'un pays en voie de développement et grevé par la corruption et les lourdeurs administratives, est encore très faible. Enfin les aides attribuées à la Turquie seront autant d'aides en moins pour les autres pays ²⁹: en particulier les fonds de la PAC seraient plus faibles pour la France et les autres pays européens.

étaient appliquées à la Turquie, il y a fort à parier que certains PECO ne pourraient y échapper. En conséquence, on peut affirmer qu'une intégration économique pleine et entière de la Turquie changerait la nature de l'UE qui évoluerait vers une autre forme d'Union, une forme plus spécifique basée sur des accords particuliers entre le « noyau » de l'Union et les pays périphériques.

Mais l'Europe est avant tout une construction politique et dans ce domaine les avantages de l'intégration turque sont également à pondérer.

2.2 Un risque politique

Les critères que doit respecter la Turquie ont été développés à Copenhague³⁰.

Les principaux obstacles élevés par l'Union Européenne pour l'entrée de la Turquie en Europe concernent la levée des inquiétudes pour l'avenir de l'héritage laïque d'Atatürk inspirées par la victoire électorale des islamistes, la fin du terrorisme d'Etat contre le terrorisme kurde et la reconnaissance solennelle du génocide arménien.

Néanmoins, il semble que les problèmes politiques doivent être posés en des termes un peu différents : l'évolution de la Turquie est telle que son intégration aurait des conséquences sur les relations entre les pays de la communauté.

En effet, la démocratie et le respect des droits de l'homme paraissent des objectifs difficiles à atteindre dans le futur proche. De plus, le problème kurde associé à la montée de l'islamisme et au contrôle omniprésent des militaires laisse présager de nombreuses tensions pour les années futures.

2.2.1 La démocratie et les droits de l'homme semblent être des objectifs difficiles à atteindre

La Turquie, qui est membre du Conseil de l'Europe depuis 1949 et en a ratifié les

requêtes, 171 ont donné lieu à des arrêts sur le fond, dont 169 ont conclu à des violations de la Convention des droits de l'homme³¹.

Trois mois après les élections qui ont porté le parti islamiste de la justice et du développement à la tête de la Turquie, le premier ministre turc Abdullah Gül était devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour assurer les 44 pays membres de la « nature réformatrice » de son gouvernement. Pour preuve de cet engagement, Abdullah Gül a rappelé deux premières réformes concernant la condamnation de la torture ainsi que l'application, jusque-là souvent restée lettre morte, des jugements de la Cour européenne des droits de l'homme. Une récente loi donne droit à un nouveau procès pour tous les arrêts de la Cour concluant à une violation des droits fondamentaux.

Bien que ces déclarations puissent engendrer l'optimisme quant à la résolution du problème des droits de l'homme, force est de constater que le chemin sera long et la compatibilité avec les fondements de l'Union Européenne peu probable dans les années à venir. En fait ce problème est plus dû à un manque de respect de la loi qu'à la législation elle-même.

La Turquie a ainsi admis en novembre 2002, devant la Cour européenne des droits de l'homme, que certaines des réformes qu'elle a décidées, en vue de promouvoir ces droits, ne sont pas appliquées. Depuis 1984, la peine capitale fait l'objet en Turquie d'un moratoire : aucun condamné à mort n'a été exécuté. La réforme constitutionnelle d'octobre 2001 a limité l'application de la peine de mort à trois circonstances : les crimes terroristes, les situations de guerre et l'état de guerre. L'application de la peine capitale a été suspendue, y compris dans le cas d'Abdullah Ocalan. La question de l'abolition sans limitation de la peine de mort³² doit être résolue sur le plan politique interne. Deux des trois partis de la coalition gouvernementale, l'ANAP et le DSP, seraient favorables à l'abolition de la peine de

pays sort à peine de quinze ans de terrorisme. Mais une solution semble se dessiner dans la mesure où le Gouvernement serait disposé à accepter qu'une proposition de loi soit déposée dans les prochains mois pour une abolition totale et qu'il pourrait trouver dans les partis d'opposition, en particulier l'AKP et le SP (partis islamistes) l'appui nécessaire pour recueillir une majorité à la Grande assemblée nationale turque (GANT).

Ainsi, l'Europe serait face à deux scénarii principaux :

- Elle attend que la Turquie devienne une vraie démocratie et l'intégration n'aura pas lieu avant une dizaine d'années au mieux.
- Elle accepte la Turquie telle quelle en partant du principe que son intégration permettrait de faire progresser la démocratie sur les rives du Bosphore. Séduisante de prime abord, cette hypothèse se heurterait à de nombreux problèmes judiciaires avec à la clé une surcharge de la cour européenne des droits de l'homme. De plus on peut s'interroger sur la vocation de l'Union Européenne à intégrer des pays dans le seul but de faire progresser la démocratie en leur sein. Enfin, des dissensions existent déjà entre les pays européens pour savoir dans quelle mesure cette évolution doit être imposée.

On voit ainsi que le simple respect des droits de l'homme en Turquie pose un problème très important pour la communauté et que sa simple évocation divise déjà l'Europe.

2.2.2 Le problème kurde demeure plus que jamais un risque majeur

Bien que des efforts récents soient apparus pour régler cette épineuse question il apparaît que le problème des kurdes représente encore un danger certain et surtout

La présence du peuple kurde au cœur de l'Asie Mineure dans une zone d'environ 500 000 km² qui recouvre six états actuels, remonte à plus de trois mille ans. Appartenant au groupe indo-européen avec vraisemblablement des apparentements aux groupes ethniques asiatiques comme les Géorgiens ou les Arméniens, les Kurdes ont été islamisés dès le VII^{ème} siècle, époque à laquelle on retrouve les premières traces écrites de la langue kurde qui relève du groupe iranien. L'organisation sociale qui détermine encore les réflexes politiques du peuple kurde est assez complexe, hiérarchisée et patriarcale et, selon les tribus, de type pastoral ou féodal.

En Iran, la résistance kurde s'est désagrégée face à la répression exercée par la République islamique. Téhéran ne peut accorder une autonomie politique aux Kurdes sans déclencher des revendications similaires chez les Baloutches, les Turkmènes, les Azéris, etc. En revanche la République islamique, pas plus que le pouvoir irakien, ne nient la spécificité culturelle kurde. La situation n'est pas moins paradoxale en Turquie. Les Kurdes étaient prêts, depuis les années 50, à jouer le jeu de la République turque, pourvu qu'on les laissât s'exprimer. Mais faute d'avoir reconnu à temps leur existence même (l'usage de la langue kurde n'est autorisé que depuis avril 1991), un régime relativement démocratique s'y trouve confronté à un terrorisme violent. Et si les Kurdes d'Irak se montrent hostiles au PKK³³, il leur est difficile d'empêcher que celui-ci n'utilise leur territoire comme base arrière. N'ayant aucune existence juridique, représentés nulle part au sein des instances internationales, les Kurdes luttent contre le déni culturel. Il reste que la création d'un état kurde léserait les quatre principales puissances de la région, et que les Kurdes ont le malheur de posséder sur leur territoire d'importants gisements pétroliers

Certes un certain nombre d'avancées ont eu lieu en Turquie. Ainsi, l'enseignement

publiquement dans sa langue alors même que cet acte n'est plus interdit depuis 1991. Enfin la révision du procès³⁴ de la députée Leyla Zana ne se tiendra pas avant l'année prochaine alors même qu'elle est réclamée par la Cour Européenne des droits de l'homme.

Dans les provinces du Kurdistan, malgré la fin officielle de l'état d'urgence du 30 novembre 2002, la vie des habitants demeure précaire. Un million **et** demi de personnes ont été déplacées de force lors du conflit de 1984 à 2000 et à peine 10% d'entre elles ont pu regagner leurs foyers³⁵.

Pour les Turcs, le Kurdistan est au centre de tous les calculs géopolitiques. La réunion de la plupart des pays de la région fin janvier 2003 à Istanbul a accouché d'une déclaration réaffirmant «l'importance de l'intégrité territoriale» de l'Irak. Du point de vue d'Ankara, il s'agit surtout d'éviter que ne se renforce à la faveur d'une guerre un Kurdistan irakien autonome depuis 1991. Au chapitre des demandes formulées par les Turcs aux Américains figure donc en bonne place la possibilité de contrôler militairement une partie du nord de l'Irak. Le quotidien Milliyet annonçait ainsi que l'état-major avait relayé aux Américains ses vœux de pouvoir établir une sorte de zone tampon formant un arc de cercle de 70 kilomètres de long en Irak. Le but est, selon le journal de «prévenir les attaques du PKK [Parti des travailleurs du Kurdistan qui garde quelques bases dans les montagnes irakiennes], stopper les vagues de réfugiés avant la frontière turque et empêcher l'établissement d'un Etat kurde en Irak»³⁶.

Mettant en avant les conséquences économiques d'une opération dans la région, la Turquie a également demandé une aide financière. Fin décembre 2002, John Taylor, le sous-secrétaire aux Affaires internationales du Trésor américain, s'était rendu à Ankara pour discuter d'une enveloppe d'aide. Selon la presse américaine, celle-ci se monterait à la bagatelle de 14 milliards de dollars sous forme de prêts à faible taux.

Les tensions s'accroissent dans le sud-est du pays peuplé en majorité de Kurdes. La Cour constitutionnelle a finalement interdit, au mois de mars 2003, au terme d'une longue procédure judiciaire, la principale force politique kurde, le Parti de la démocratie du peuple (HADEP), accusé d'être devenu «un centre d'activités portant atteinte à l'unité indivisible de l'Etat en aidant et appuyant» le Parti des travailleurs du Kurdistan (le PKK a récemment été rebaptisé KADEK).

Le problème des Kurdes est donc loin d'être réglé et l'entrée de la Turquie en Europe signifierait que cette dernière doit imposer à son nouveau membre une action humanitaire en faveur de cette minorité.

Dans ce cadre, deux grandes options se dégagent :

- Soit la province jouira d'une certaine forme d'indépendance qui se traduira inévitablement par une forme d'autonomie à plus ou moins long terme. (les ressources pétrolières permettent une viabilité économique forte de la région). Dans ces conditions, de violentes tensions apparaîtraient rapidement et l'Europe se verrait contraindre d'intervenir dans le cadre de l'évolution des missions de Petersberg³⁷;
- Soit la zone kurde irakienne, base arrière turque de soutien des kurdes est envahie (par exemple à la faveur de l'intervention américaine en Irak) et on assisterait alors à une nouvelle création d'une nation sans territoire.

Dans tous les cas, qu'on s'oriente vers un scénario type « Kosovo » ou un scénario type « Palestine », l'Europe ne pourra accepter de se lier formellement à ce type d'évolution car elle se retrouverait en position d'arbitre dans une situation inextricable.

chrétien depuis deux siècles, la Turquie appartient bel et bien à un club musulman et surtout la notion même d'Etat islamisme est très particulière.

Le monde turc est étranger à toutes les grandes expériences qui ont fondé l'Europe en tant que civilisation. Ainsi, l'héritage de l'Empire romain, la conversion au christianisme latin, les innovations du Moyen Age, la Renaissance, la Réforme, la contre-Réforme, les Lumières, le romantisme sont des périodes historiques qui n'ont pas été vécues par la Turquie. Elle n'a d'ailleurs que fort tard (environ 1 siècle) adopté les formes de vie politique nées au XIXème siècle, telles que l'Etat national, le parlementarisme, la démocratie libérale.

Cependant, on peut considérer que le sentiment d'une « Europe chrétienne » est plus lié à la culture et à l'histoire qu'à la pratique religieuse. La sociologue Danièle Hervieu-Léger, directrice d'étude à l'EHESS³⁸ déclarait « les Européens pratiquent peu, voire extrêmement peu. Le nombre de ceux qui déclarent une foi sans faille en un Dieu personnel tend partout à s'éroder : 36% en Europe »³⁹.

Enfin, les pays européens affichent une multitude de profils religieux : de la France avec la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à l'Irlande où la constitution est placée sous l'autorité de la « Sacro-sainte Trinité » et l'Union Européenne n'a jamais souhaité homogénéiser le statut des Eglises.

Ainsi, on peut considérer que l'Europe a une tradition religieuse mais que celle-ci est plus orientée vers la « présence invisible et structurante des traditions religieuses » que vers une défense de la Chrétienté. « L'Europe n'est plus un club chrétien depuis deux siècles »⁴⁰.

Néanmoins, on ne doit pas oublier que, depuis que l'islam existe, sa cohabitation avec les autres religions est difficile. Au Maghreb, elle a abouti à la conversion de

l'exclusion des autres religions (la Turquie, en 1900, comptait 12 % de chrétiens contre 0,6 % aujourd'hui) mais aussi le caractère universaliste - car basé sur un document unique non interprétable, le Coran - de son message.

La Turquie est certes officiellement un pays laïc⁴¹ mais en dépit de l'occidentalisation forcée de Mustapha Kémal, elle reste majoritairement musulmane. Cette laïcité repose principalement sur les 30 000 officiers turcs qui en sont les gardiens et il est possible que ce système perdure. Toutefois, l'évolution politique récente, avec la progression des islamistes, ne le garantit pas. De plus les difficultés économiques auxquelles est confrontée actuellement la Turquie risquent de fournir aux fondamentalistes un terreau favorable au développement d'un islam dur. Le célèbre éditorialiste turc Mehmet Ali Birand a écrit au lendemain du scrutin du 3 novembre 2002 « La victoire de l'AK symbolise une révolte contre l'état, celle des défavorisés, des égarés, des muselés. » Il est donc acquis que non seulement la notion de « club musulman » est un fait⁴² mais aussi que la Turquie en fait partie.

Ainsi, son entrée dans l'Union européenne signifierait l'arrivée de 70 millions de musulmans au sein d'un ensemble de 350 millions d'habitants dont la tradition religieuse s'étirole. Ce simple fait pose déjà le problème de l'intégration.

Mais surtout, l'islam pose d'emblée un deuxième problème irréductible : le refus de séparer le pouvoir politique et la sphère religieuse : le Coran est non seulement une référence religieuse mais aussi une base politique. De ce fait, on peut s'interroger sur les qualifications d'« islamistes modérés » et de « démocrates islamistes ». En effet, l'islam étant une religion communautaire et un projet politique total, il n'a aucune chance de se muer en une « démocratie » telle que nous l'entendons⁴³. Habib Ishow, chercheur au CNRS sur les pays du Moyen-Orient nous explique à ce propos que l'islam politique est totalement incompatible avec notre définition de la

ce principe. Il apparaît donc un problème de définition : la notion de démocratie n'a pas la même **acception** dans les deux ensembles.

Ainsi, bien que l'on puisse reprendre la notion de pont développée par Samuel Huntington dans « le choc des civilisations » pour considérer que le pont « Turquie » jeté entre l'Est et l'Ouest n'appartient réellement à aucune de ces deux civilisations et penser que l'entrée de la Turquie en Europe permettrait aux deux civilisations de se comprendre et de communiquer, il apparaît en fait qu'il n'existe pas d'islam « intermédiaire ».

De ce fait, le danger principal de l'intégration de la Turquie réside dans une intégration sans assimilation. Ceci aurait pour conséquence, la montée d'un fondamentalisme chrétien (ou au moins anti-musulman) face à un prosélytisme affiché de certains fondamentalistes.

Le danger ne réside donc pas tant dans un affrontement immédiat « club chrétien » contre « club musulman » que dans un sursaut des chrétiens qui, se sentant agressés, développeraient un sentiment anti-religieux. Ainsi, un grand nombre de pays européens, dont, l'Allemagne surtout, connaîtraient des problèmes de stabilité.

2.2.4 Le contrôle des militaires restera omniprésent

La Turquie est, depuis 1923, bâtie politiquement sur un modèle occidental et en apparence dotée d'institutions démocratiques. Néanmoins, elle est dirigée depuis sa création par le haut commandement militaire. Ce dernier, gardien de l'héritage kémaliste, édicte les règles du jeu et se réserve le droit d'intervenir à tout moment par le biais du Conseil de sécurité national (MGK)⁴⁴. De plus, les officiers conservent le contrôle des relations internationales avec en particulier l'avenir de Chypre, le partenariat stratégique avec les Etats Unis et les accords signés avec Israël.

En effet, bien que les généraux ne puissent réellement se permettre un coup d'état dans les conditions actuelles, la crainte de leur intervention dans la vie politique demeure une source d'inquiétude pour la population⁴⁵. De plus, on pourrait noter que c'est l'armée qui a ouvert la voie de l'islamisation de la population (cours de religion obligatoire dans les écoles publiques, entre autres) pour lutter contre la montée du communisme et ce dès les années 1960.

Bien qu'ayant débuté sous les meilleurs auspices⁴⁶, les relations entre l'armée et la nouvelle majorité au pouvoir ont rapidement commencé à se dégrader dès la première tentative d'atteinte à la laïcité.

Ce qui a été appelé « la guerre du foulard » illustre particulièrement ce rôle de garde fou que les militaires entendent bien jouer. Lorsque le nouveau président du Parlement, l'islamiste Bulent Arinc est apparu en public avec son épouse voilée, ce geste a été interprété comme une atteinte à l'un des six préceptes d'Atatürk, la laïcité⁴⁷. Si en façade, la réaction des militaires fut dans un premier temps mesurée⁴⁸, les mise en gardes se succédèrent jusqu'à la réunion mensuelle du Conseil de sécurité au cours de laquelle les généraux exigèrent le maintien de l'interdiction.

Cette institution « en marge » du reste de la société, gouvernée par des généraux ayant un pied dans la vie économique et politique, est un pouvoir fondamental en Turquie. L'évolution de ce pays vers une forme de démocratie passerait nécessairement par une diminution drastique du pouvoir des militaires ce qu'ils ne sont absolument pas prêts à accepter. De ce fait, l'Europe se retrouverait avec un problème insoluble à gérer : la deuxième armée de l'OTAN refusant de quitter le pouvoir alors que son absence de la vie politique constitue une condition sine qua non de la notion de démocratie que nous avons.

2.2.5 Conclusion de l'approche politique

Le risque politique lié à une intégration de la Turquie au sein de l'Union Européenne est donc particulièrement élevé. Même en admettant que la Turquie suive la totalité des critères de Copenhague, il faudrait être sûr que des engagements contractés par les élites turques proches des modes de vie occidentaux soient tenus, alors que les masses, qui ont porté les islamistes au pouvoir, ne partagent pas la même analyse. Enfin, Il faudrait être sûr également que le mot «laïcité» a le même sens non seulement en Europe et en Turquie ; mais également au sein de ce pays pour les héritiers de Mustapha Kemal, pour les islamistes sunnites et pour les chiites alevites qui, représentant le quart de la population, se sont ralliés aux réformes d'Atatürk par hostilité aux sunnites.

CONCLUSION GENERALE

A travers cette étude basée sur des analyses ciblées des conséquences de l'entrée de la Turquie en Europe, nous nous apercevons que cette intégration aurait des conséquences importantes sur la nature même de l'Union Européenne.

En effet, il apparaît que :

1 - La Turquie est une puissance régionale de première grandeur dans la Méditerranée orientale et l'Asie mineure. Important par l'étendue et la position de son territoire, son ouverture sur le monde turcophone, et son impact sur les voies de transit des matières premières, le pays apparaît bien comme une zone de stabilité dans un environnement géopolitique particulièrement instable. De ce fait, son intégration à l'Europe permettrait à cette dernière de renforcer son poids et d'étendre sa sphère d'influence face aujourd'hui aux Etats-Unis et demain à la Chine.

2 – L'adhésion d'une puissance régionale participant d'une autre culture, laïque pour l'instant mais massivement musulmane et dont l'économie s'apparente encore à l'émergence du développement pose des problèmes particulièrement complexes. De plus les problèmes récurrents du respect des droits de l'homme et de la question kurde ne sont pas à même d'être convenablement gérés à l'intérieur de l'Union. Donc, l'entrée de la Turquie entraînerait une nécessaire revue des règles régissant notre communauté. Sans être impossible ni inenvisageable, cette modification toucherait les fondements même de l'Union Européenne qui changerait alors de nature.

De ces deux approches, on peut conclure que l'adhésion de la Turquie à la communauté européenne constitue un état certain au niveau géopolitique mais est

Scénario 1 : le refus d'intégrer la Turquie en arguant de l'incompatibilité des politiques de ces deux ensembles.

Les conséquences économiques seraient négligeables en partant du principe que les accords actuels seraient reconduits. La vie politique turque poursuivrait son évolution toujours marquée par le poids important de l'armée malgré une tendance certaine en direction d'une amélioration des droits de l'homme. En revanche, l'Europe aurait beaucoup à perdre en terme de capacité d'influence en direction de la Méditerranée Orientale et de l'Asie Centrale. Le contrôle des sources d'approvisionnement en matière première (eau, gaz et pétrole) tant convoitées serait laissé entièrement aux pays limitrophes⁴⁹. A terme, la Turquie verrait son influence de puissance régionale s'accroître et elle deviendrait, en s'associant avec les républiques turcophones de la région, un quatrième pôle⁵⁰ concurrençant fortement l'Europe.

Scénario 2 : l'acceptation totale de la Turquie avec une intégration pleine et entière.

Dans ce scénario inverse, l'Europe tirerait bénéfice des voies de transports des matières premières et développerait ainsi une puissance importante face aux Etats Unis et à la Chine. En revanche, ce scénario ouvre la voie à de grandes difficultés politiques et économiques. L'Union Européenne connaîtrait un afflux de main d'œuvre et, par voie de conséquence, une hausse du travail au noir et une déstabilisation certaine de son marché du travail. De plus, la résolution du problème kurde incomberait aux 28 pays qui devraient s'immiscer dans les affaires intérieures d'un de leurs membres. On voit ainsi que la nature des relations entre les pays de l'Union devrait être revue et que cette dernière ne serait plus dans l'esprit de ses créateurs. L'Europe a déjà du mal à parler d'une seule voix en terme de politique extérieure, il paraît illusoire de penser que tous les pays auraient le même approche

Scénario 3 : Une semi intégration

La façon la plus répandue de résoudre le problème des frontières de l'UE est la théorie des cercles concentriques à laquelle ont recours autant les partisans d'une « grande Europe » que ceux d'une « petite Europe ». L'intérêt majeur de cette approche est qu'elle est assez floue pour permettre de nombreuses interprétations... L'Europe ne serait pas définie par une mais par plusieurs frontières établissant des cercles concentriques, ce qui aurait pour conséquence d'atténuer l'effet d'inclusion/exclusion.

1er cercle : celui de l'«avant-garde » ou des « coopérations renforcées » en matière de politique économique, de défense, de diplomatie...Ce cercle comprendrait environ 6 membres, vraisemblablement les pays fondateurs, et constituerait le noyau de l'Union.

2e cercle : celui des autres membres de l'UE (politique de libre échange et de concurrence communautarisée, PAC, fonds structurels, initiatives communautaires dans des domaines tels que la recherche, l'éducation, l'environnement, coordination en matière diplomatique, militaire, judiciaire...). En fonction de leur sensibilité, les pays membres suivraient avec plus ou moins de rigueur les différentes orientations de la politique européenne.

3e cercle : partenaires de l'UE (partenariat renforcé)

4e cercle : autres partenaires

Actuellement on peut considérer que la Turquie appartient à la frontière entre le troisième et le quatrième cercle. Le but à atteindre serait de l'intégrer entre le troisième et le deuxième cercle. Dans cette vision, le maître mot est «différenciation». En effet, dans cette Grande Europe, tout le monde n'avancera pas au même rythme. Pour la défense et les actions de politique étrangère, il faudra, comme pour le moins bien, que ceux qui sont disposés à aller plus loin, plus vite le

On assiste ici à une évolution des termes de la problématique de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. En fait, la Turquie a une conception différente de la société et de l'Etat. Comparée à un pont jeté entre différentes régions et civilisations : le Moyen Orient, l'Asie centrale, les Balkans, l'Europe, la Méditerranée, la Mer Noire, la Russie, les mondes arabes et musulmans, la Turquie doit rester ce lien plutôt que de risquer de devenir « un pont appartenant à une seule rive. »⁵¹

D'autre part, la candidature de la Turquie pose la question de la stratégie européenne : l'Union est amenée à s'interroger sur ses dimensions et sur sa vocation à intégrer tous les pays de l'Est et du Sud aux marches du continent européen.

La crise actuelle en Irak montre combien l'unification européenne est fragile et sa mise en œuvre vulnérable et difficile. D'autres centres de pouvoirs se sont affirmés et un dialogue doit être ouvert avec, en particulier, l'Eurasie et le monde musulman.

L'attitude actuelle de la Turquie vis à vis de son mentor américain montre que cette puissance régionale n'est pas prête à tous les sacrifices pour faire partie d'un groupe ou d'une alliance et qu'elle entend, à plus ou moins long terme, s'émanciper totalement.

A l'heure où elle s'apprête à accueillir, en 2004, 10 nouveaux membres parmi lesquels la République tchèque, la Pologne et la Hongrie, mais aussi, plus au sud, Chypre ou Malte, l'Europe communautaire cherche enfin, à la lumière crue de la candidature turque, une identité et un projet. Impitoyable révélateur pour une institution qui a trop longtemps négligé de s'interroger sur elle-même et de procéder aux réformes institutionnelles nécessaires, la demande d'adhésion du pays de la Sublime Porte ouvre toute grande celle derrière laquelle étaient commodément reléguées ces questions embarrassantes: que veut devenir l'Europe, est-elle capable de parler d'une seule voix ?

Références bibliographiques

Quotidiens

- « L'Europe face à la question turque », Le Figaro du 27 novembre 2002
« L'Europe de demain se cherche un passé », Bertrand Le Gendre, le Monde du 23 novembre 2002
« Europe – Turquie : mettre fin à l'hypocrisie, Claire Tréan », le Monde du 26 novembre 2002
« Turquie : dire oui est vital », par Michel Rocard, le Monde du 26 novembre 2002
« Israël dans l'Union ? Pas plus que la Turquie ! », Courrier International n° 629 du 21 novembre 2002
« Oui, la Turquie doit entrer dans l'Union européenne », Courrier International, n° 632 du 12 décembre 2002

Périodiques

- Courrier International, Numéro 629 du 21/11/2002
Courrier International, Numéro 632 12/12/2002

Revue

- Revue élargissement N° 34 (MINEFI – DREE/TRESOR) du 18 Novembre 2002
Cahiers de Chaillot N° 38

Ouvrages

- Le choc des civilisations, Samuel P Huntington, 1999
L'Europe et ses nations, K. Pomian
Identité et conscience européennes au XXème siècle, sous la direction de René Girault, Hachette, 1994
La fin des territoires, Bertrand Badie, Fayard, 1995
Fronts et frontières, Introduction et Première partie, Michel FOUCHER, Fayard, 1991
La mondialisation; vers la fin des frontières? P. Moreau-Défarges, IFRI-Dunod, 1993
Identité et conscience européennes au XXème siècle, sous la direction de René Girault, Hachette, 1994
La question irakienne, Pierre-Jean Luizard, Fayard, 2002

www.tusiad.org

Sites d'information généralistes

<http://www.europe2020.org/>

<http://www.geoscopie.com/>

<http://european-convention.eu.int/>

<http://www.portedeurope.org/>

<http://www.europole.u-nancy.fr/cce/kiosque/europe.htm>

<http://www.info-europe.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

<http://www.assemblee-nat.fr/europe/>

<http://www.i-d-europe.org/>

<http://www.dree.org/>

<http://www.diplomatie.fr/>

<http://www.defense.gouv.fr/>

<http://www.premier-ministre.gouv.fr/>

<http://rfi.fr/>

<http://www.ifrance.com/europe/>

<http://www.stratisc.org/>

<http://www.osce.org/>

<http://www.nato.int/>

<http://www.net4war.com/>

<http://www.diploweb.com/>

<http://www.geopolitique.le-guide.net/>

<http://w3.arte-tv.com/ledessousdescartes/>

<http://www.odci.gov/>

<http://www.nytimes.com/>

<http://www.lemonde.fr/>

<http://www.monde-diplomatique.fr/>

<http://www.lexpress.presse.fr/Express/>

<http://www.courrierinternational.com/>

ANNEXES